

Messages clés du MSC à la réunion du AG-Bureau, 23 juin 2020

Point 1 à l'ordre du jour : Plan d'urgence révisé en plénière :

- Nous nous félicitons de la proposition de tenir la plénière du CFS 47 en février 2021.
- Il faut veiller à ce que l'ordre du jour de la 47e session plénière du CSA, qui a été reportée, accorde à l'événement thématique mondial sur l'utilisation et l'application du cadre d'action sur les crises prolongées l'importance qu'il mérite.
- Après avoir écouté attentivement la discussion d'aujourd'hui, et au vu du large soutien apporté à la nécessité d'une réponse politique de la part du CSA vis-à-vis de la pandémie Covid-19, le CSA doit prendre une décision sur le lancement de ce processus au plus tard en octobre. Si le Bureau du CSA ne peut prendre une telle décision, il faudra prendre le temps en plénière pour prendre cette décision pendant la Semaine mondiale de l'alimentation.
- Nous sommes favorables à la tenue d'événements virtuels du CSA sur des sujets clés de la Semaine mondiale de l'alimentation en octobre 2020, pour autant que leur préparation et leur réalisation soient pleinement en accord avec les principes du CSA en matière d'inclusion, de participation et de transparence.
- À cet effet, des projets de notes conceptuelles pour ces événements doivent être préparés avec des propositions d'objectifs, des questions directrices, une composition et une méthodologie de panel pour une discussion participative et interactive pour chacun de ces événements, pour discussion lors de la prochaine réunion du Bureau et du Groupe consultatif le 29 juillet, et pour décision par le Bureau. Les membres du Bureau et du Groupe consultatif doivent être invités à soumettre des propositions pour ces notes conceptuelles avant le 7 juillet.
- Les thèmes proposés pour les événements virtuels du CSA sont généralement bien accueillis, en particulier l'importance accordée aux discussions sur les réponses politiques vis à vis du Covid-19. Le titre du deuxième événement virtuel devrait être affiné : il doit faire référence aux pandémies et aux urgences mondiales, et pas seulement aux crises zoonotiques.

Point 2 à l'ordre du jour : Rôles potentiels du CSA dans la réponse à la crise du COVID-19

- Nous saluons la proposition préparée par la Présidence du groupe de travail informel. Nous soulignons qu'une réponse du CSA à cette crise sans précédent ne peut être efficace que si elle se fonde sur l'interconnexion de ses trois objectifs stratégiques : servir de plate-forme, favoriser la convergence des politiques et l'adoption de mesures. Un CSA qui agit uniquement comme une plate-forme d'échange, sans produire d'orientations politiques et sans en assurer l'utilisation et l'application, n'est pas efficace. Le CSA risquerait alors de redevenir un simple forum de discussion, comme avant sa réforme.
- La question clé est la date à laquelle le CSA décidera du format et du processus politique en réponse à la crise de la SAN induite par le Covid-19. À notre avis, cette décision doit être prise en octobre au plus tard, par le Bureau du CSA juste après la Semaine mondiale de l'alimentation à moins qu'elle puisse être prise avant. Si le Bureau du CSA ne peut pas prendre cette décision, alors un moment lors de la plénière devra être prévu afin de prendre cette décision pendant la Semaine mondiale de l'alimentation (voir ci-dessus).
- En tout état de cause, nous invitons les États membres, les agences des Nations unies et tous les participants au CSA à commencer dès à présent à réfléchir et à travailler à une réponse politique du CSA vis-à-vis de la crise du COVID-19, réponse qui puisse être négociée au cours des derniers mois de cette année et adoptée par la CSA 47 en février 2021.

Point 3 de l'ordre du jour : Proposition révisée pour les négociations du CSA en 2020

En ce qui concerne la proposition révisée sur les négociations du CSA, nous avons quelques préoccupations profondes et des suggestions pratiques.

Notre première préoccupation majeure concerne la proposition de négociations qui suggère une "approche progressive" pour commencer les négociations de manière purement virtuelle en juillet. Lors des dernières réunions, de nombreux États membres et membres du Groupe consultatif ont explicitement fait savoir et expliqué leurs doutes à l'encontre de telles négociations virtuelles. La proposition révisée ne devrait pas faire semblant de ne pas entendre ces voix et de favoriser des négociations purement virtuelles en juillet.

- Ainsi, notre première proposition se réfère particulièrement aux Systèmes alimentaires et à la nutrition, qui est le processus de négociation le plus compliqué, avec des implications très élevées. Nous suggérons donc que la proposition de négociations élabore davantage les conditions dans lesquelles des négociations hybrides peuvent se tenir au sein du CSA, et des propositions sur ce qui peut être fait pour faire avancer les discussions sur le contenu dans le domaine des systèmes alimentaires et de la nutrition avant d'entamer les négociations. Compte tenu de la manière dont le processus s'est déroulé jusqu'à présent, nous sommes certains que le groupe de travail sur les systèmes alimentaires et la nutrition n'est pas prêt à entamer les négociations en juillet. Si nous faisons pression sur ce groupe de travail pour qu'il entame les négociations en juillet, nous risquons de produire un résultat controversé.
- La Présidence de ce groupe de travail - l'ambassadeur Hans Hoogeveen - a annoncé lors du dernier GTCNL la possibilité d'une nouvelle réunion du GTCNL en juillet ; nous travaillons toujours sur la bonne méthodologie, en particulier sur la manière de traiter les questions litigieuses et sur la manière de définir des points communs qui peuvent nous aider à passer à la phase de négociation. Ainsi, pour le mois de juillet, un GTCNL serait plus approprié plutôt que de commencer les négociations de manière précipitée.
- Par rapport à l'autre Axe de travail, les expériences des discussions informelles sur les questions litigieuses dans le domaine des approches agroécologiques et autres approches innovantes ont été jugées utiles et ont permis d'explorer les divergences et d'identifier les convergences. Une procédure similaire pourrait aider le processus sur les systèmes alimentaires et la nutrition, ceci pouvant être réalisé par une réunion virtuelle du GTCNL en juillet, que je viens de mentionner.
- En outre, en ce qui concerne la participation : Les négociations hybrides avec une forte présence en présentiel et une participation virtuelle active doivent être très bien préparées dans tous leurs aspects ; nous sommes d'accord avec l'ambassadeur Emadi sur ce point, nous devons définir clairement comment de telles négociations hybrides peuvent avoir lieu. Comme le rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation vient de le suggérer, nous pouvons utiliser le mois de juillet pour clarifier la procédure des négociations hybrides. En particulier, il devrait être possible pour les participants à distance de prendre la parole et de s'engager activement dans les négociations. Il n'y a aucune raison pour que les limitations de la participation présentielle empêchent ces voix éloignées des différents pays et des secteurs sociaux de participer activement aux sessions. Par exemple, les participants de certaines régions et de certains pays moins bien connectés pourraient être invités à participer aux négociations du CSA depuis un bureau de pays de la FAO ou du FIDA.
- Pour conclure la liste des propositions concernant notre première préoccupation vis-à-vis du processus et son enchaînement, le CSA doit élaborer et convenir de règles et de procédures pour les négociations hybrides avant de les entamer, en se conformant aux normes élevées qui ont été suivies lors de négociations précédentes. Comme tout le monde le dit, les

négociations doivent être conclues d'ici la fin de l'année. Nous sommes d'accord avec cela. Il n'y a pas d'urgence à commencer en juillet, et les négociations hybrides peuvent être menées à partir de septembre.

Maintenant, notre deuxième préoccupation profonde concerne la composition des délégués qui seraient autorisés à participer en présentiel, dans la salle, en cas de négociations hybrides :

- Bien que nous apprécions le fait que notre demande d'une plus grande participation en présentiel aux négociations hybrides ait été reprise, nous sommes profondément irrités par la suggestion de limiter à une seule personne la participation en présentiel du Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones ! C'est tout simplement inacceptable, compte tenu de la grande diversité des secteurs sociaux et des régions que le MSC représente. Nous aimerions vous rappeler que le MSC est composé de 11 secteurs sociaux, comprenant des agriculteurs, des travailleurs, des pêcheurs, des pasteurs, des peuples autochtones, des consommateurs, des femmes, des jeunes, des précaires urbains en situation d'insécurité alimentaire ainsi que de 17 sous-régions, y compris également des mouvements sociaux de pays qui ne sont pas encore membres du CSA. Le caractère inclusif des processus de négociation est essentiel, c'est l'épine dorsale du CSA et il doit être mis en pratique.
- Nous avons également constaté avec inquiétude que, parmi les organes des Nations unies, six institutions sont mentionnées, mais que le Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation ne l'est pas. Le mandat du Rapporteur spécial est essentiel pour le CSA et sa vision.